

CENTRES SOCIAUX ET ESPACES DE VIE SOCIALE

Quelles actions sur les questions de non recours aux droits sociaux en Auvergne Rhône-Alpes ?



Rapport de situation Janvier 2022

L'AURACS a été interpellée à de multiples reprises, avant la crise sanitaire par des bénévoles et des professionnels des centres sociaux et des EVS d'Auvergne Rhône Alpes faisant part de leurs interrogations sur l'accès aux droits et de leur observation du nombre croissant de situations de non-recours.

Dès 2019, des rencontres régionales ainsi que des travaux menés par des fédérations de centres sociaux viennent confirmer le fait que les structures de l'Animation de la Vie Sociale sont de plus en plus sollicitées par les habitants pour accéder à différents types de droits.

L'AURACS, soutenue par la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté engage une recherche action, accompagnée par l'ODENORE afin de partager les éléments de définition et de constats et d'en repérer les enjeux.

Menée en 2020 - 2021, cette recherche action a combiné rencontres départementales et objectivation de données via l'observatoire partagé entre les CAF et le réseau des centres sociaux : SENACS.

L'expertise de l'ODENORE a permis de mettre en discussion les constats issus des études scientifiques sur le sujet et de les confronter avec la réalité vécue sur les territoires.

NON RECOURS AUX DROITS SOCIAUX

PLUS DE 9 STRUCTURES SUR 10 S'ENGAGENT POUR FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX DES PERSONNES



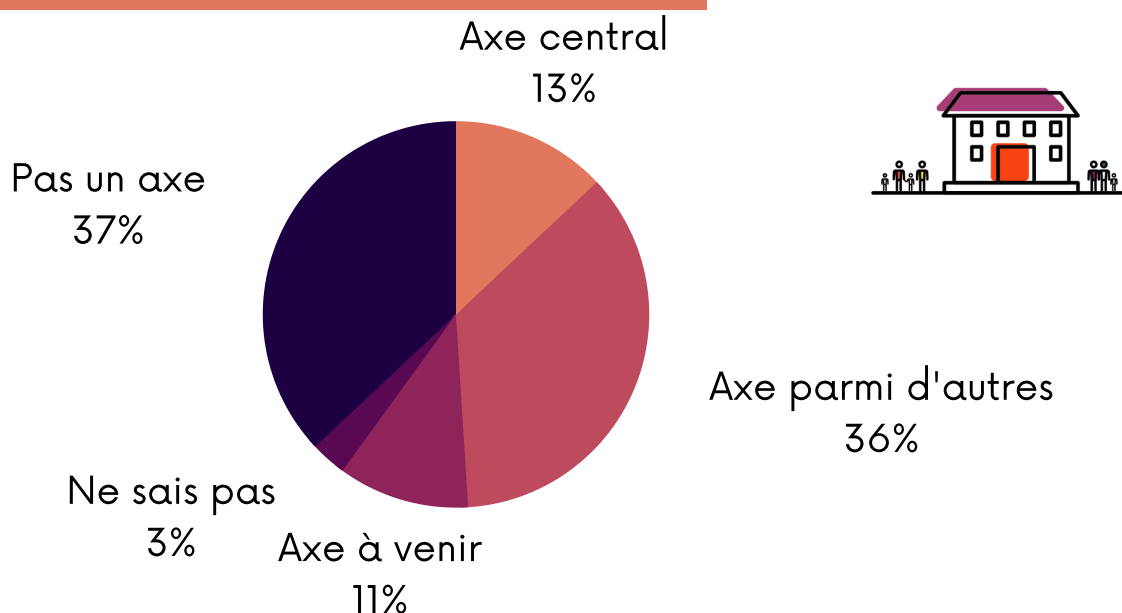
355 structures ont répondu à l'enquête

600 000 personnes accueillies pour une information

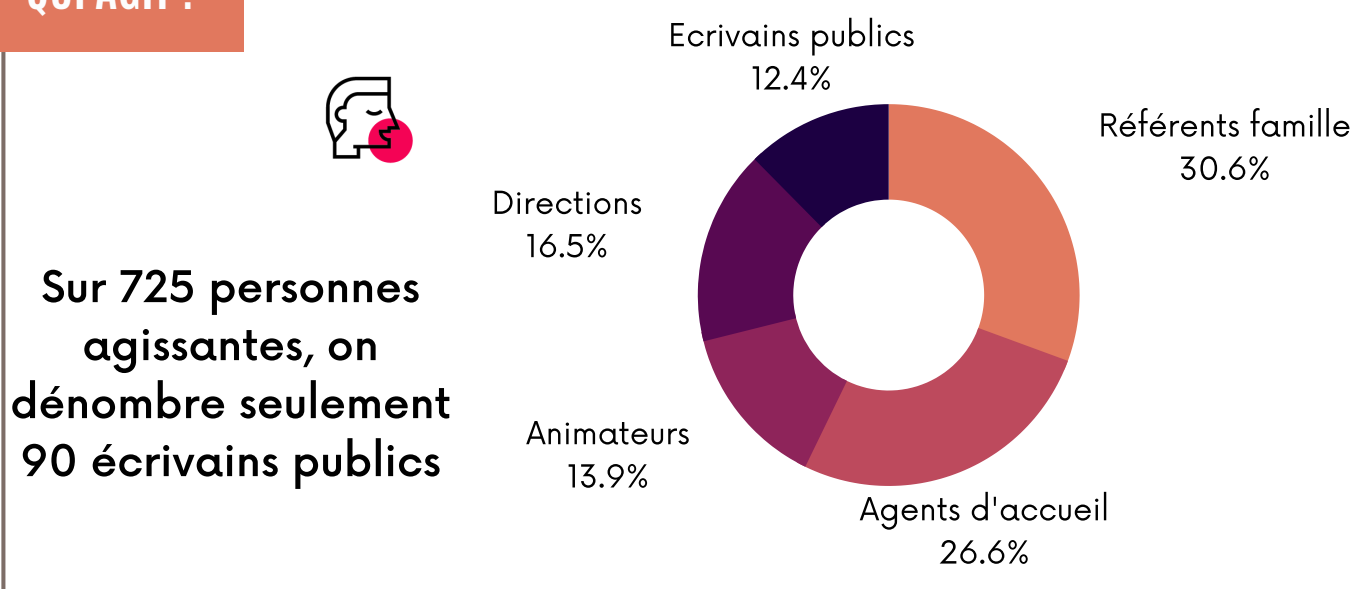


280 000 personnes accompagnées

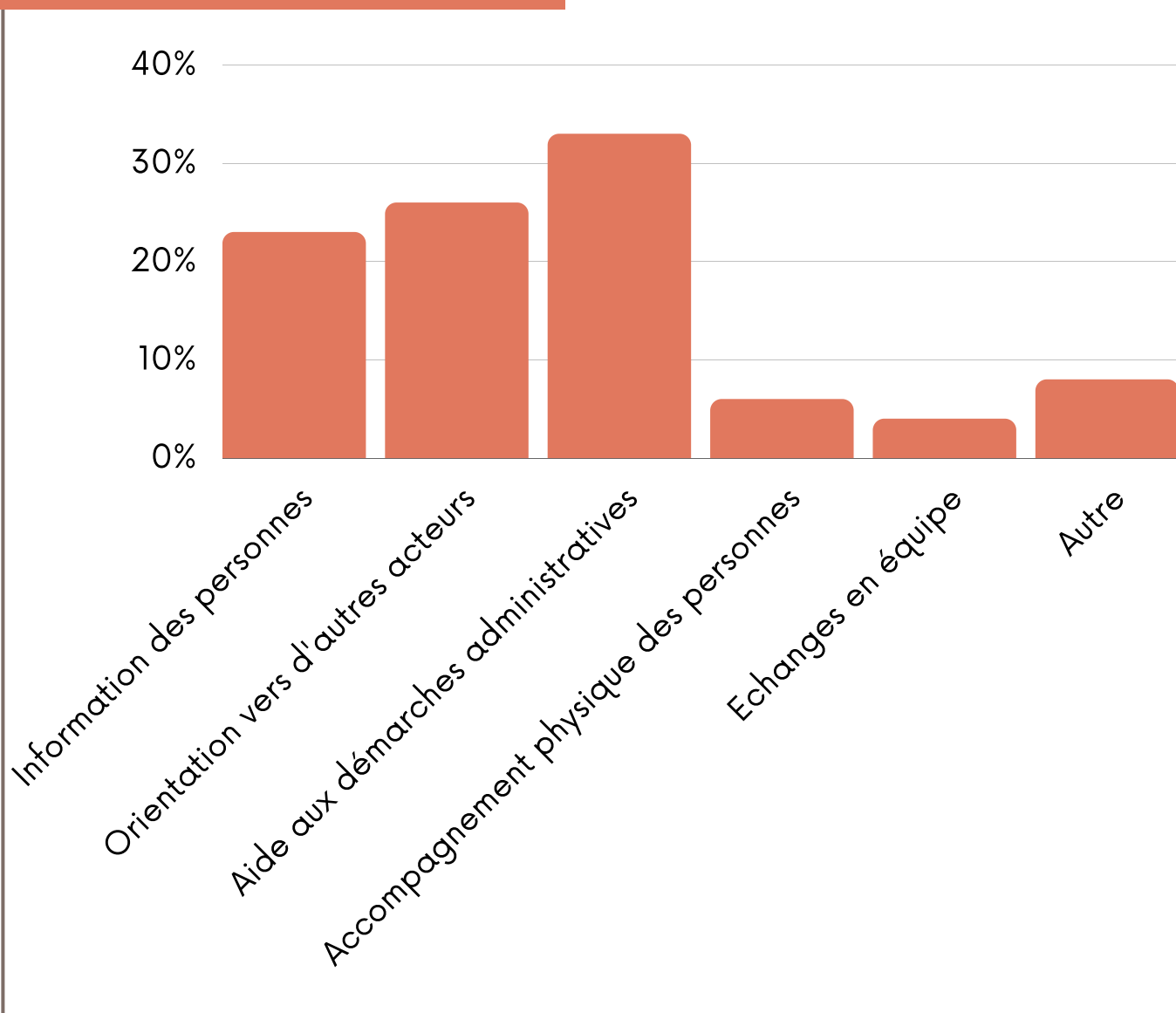
INSCRIPTION DANS LE PROJET SOCIAL



QUI AGIT ?

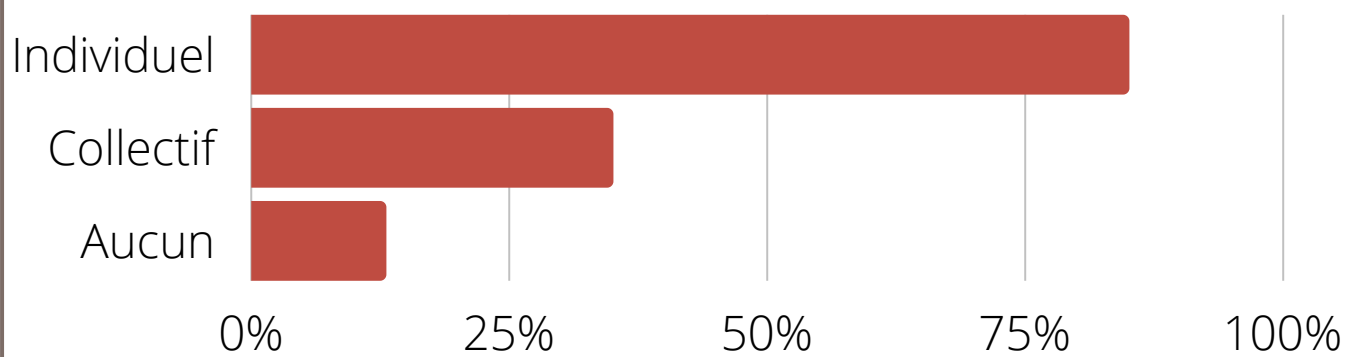


QUE FONT LES STRUCTURES ?



NON RECOURS AUX DROITS SOCIAUX

TYPE D'ACCOMPAGNEMENT



AIDES AUX DEMARCHES EN LIGNE

285 structures proposent une aide aux démarches administratives en ligne. Toutes relèvent des difficultés, parfois cumulatives.



demande des habitants de plus en plus importante - 66%



Manque d'informations pour répondre - 52%



Limites de l'intervention difficiles à déterminer - 57%



Problématiques de gestion des données personnelles - 59%



Risques juridiques en cas d'erreur de saisie - 45%



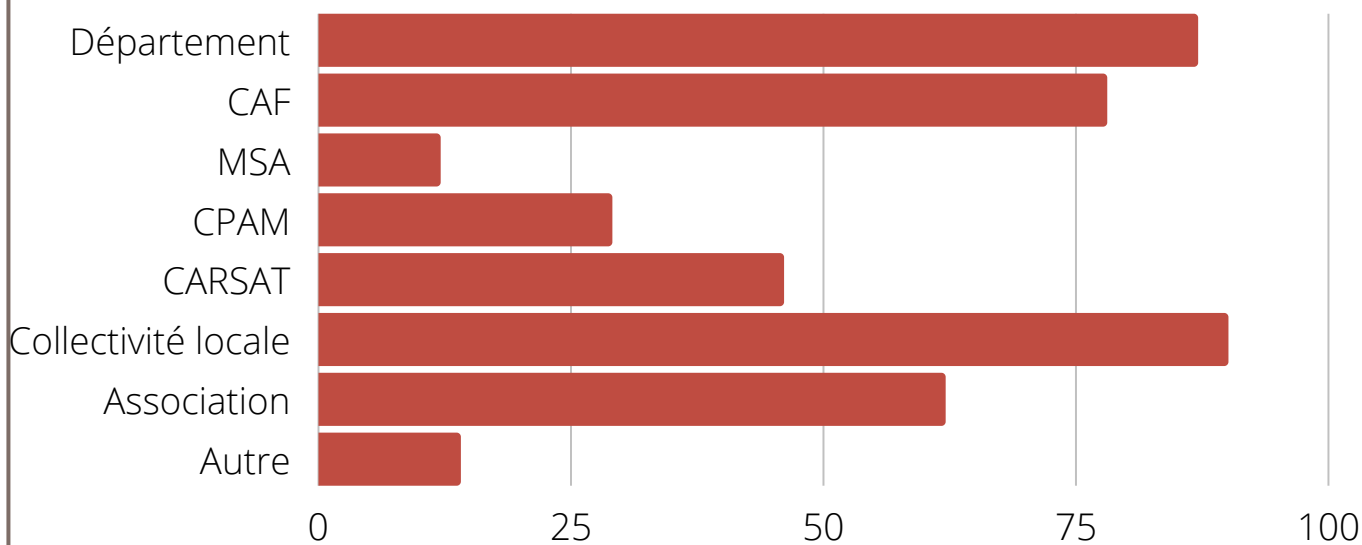
Ne relève pas des missions de la structure - 13%



Autres difficultés - 7%

DES STRUCTURES SOLLICITÉES PAR LEURS PARTENAIRES

Nombre de structures sollicitées - pour chaque partenaire



Existence d'une permanence du partenaire dans la zone d'influence de la structure

Pôle emploi
16%

CAF
14%

MSA
6%

Autres
10%

CPAM
11%

CARSAT
8%

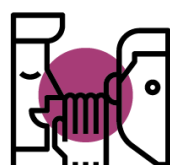
Département
35%

SITUATIONS RENCONTRÉES - NON EXHAUSTIF

- RENOUELEMENT DE TITRES DE SÉJOURS - DEMANDE D'ASILE
- SUSPENSION DES DROITS
- LOGEMENT INSALUBRE
- NON ACCÈS À DU MATÉRIEL NUMÉRIQUE
- NON RECOURS CUMULATIFS
- BARRIÈRE DE LA LANGUE
- SITUATIONS NON PRÉVUES PAR LES PLATEFORMES INTERNET
- PHOBIE ADMINISTRATIVE
- SITUATIONS DE SURENDETTEMENT
- MINEURS NON ACCOMPAGNÉS
- MANQUE DE TEMPS - SPÉCIFICITÉ DE CHAQUE SITUATION
- PROBLÉMATIQUES DE DOMICILIATION ADMINISTRATIVE

SELON LES STRUCTURES - CE QUI RESUME LEUR RÔLE

- ACCUEIL INCONDITIONNEL
- ÉCOUTE - NON JUGEMENT
- INFORMATION
- PROXIMITÉ - CONFIANCE
- ORIENTATION
- ACCOMPAGNEMENT SUR LA DURÉE
- DISPONIBILITÉ
- POSSIBILITÉ D'ALLER VERS DU COLLECTIF
- HUMANITÉ - APPROCHE GLOBALE DE LA PERSONNE



LES DONNÉES CI-DESSUS SONT ISSUES D'UN QUESTIONNAIRE SENACS RÉGIONAL SPÉCIFIQUE AUQUEL **355 STRUCTURES** DE LA RÉGION ONT RÉPONDU.

CE QUESTIONNAIRE A ÉTÉ PRÉPARÉ ET ANIMÉ PAR UN COMITÉ DE PILOTAGE COMPOSÉ DE TECHNICIENS DES CAF ET DU RÉSEAU DES CENTRES SOCIAUX.

CE DOCUMENT EST UN « ARRÊT SUR IMAGE » SUR L'ACTION DES CENTRES SOCIAUX ET EVS EN MATIÈRE DE NON RECOURS AUX DROITS SOCIAUX EN 2020.

IL EST COMPLÉTÉ PAR UN RAPPORT D'ÉTUDE QUI VISE À METTRE EN DISCUSSION LES ENJEUX REPÉRÉS.